

Fonds équilibré mondial de base Manuvie

série FT6 • Actifs au 30 septembre 2025

Vue d'ensemble

Renseignements sur le Fonds

Équipe de gestion: Équipe Solutions multiactifs Manuvie

Date d'inscription: 4 avril 2025 Actif géré¹: 28,23 M\$

Catégorie CIFSC: Équilibrés mondiaux d'actions Périodicité des distributions ²: Mensuelle

Nombre de placements: 675 Frais de gestion: 0,72 %

Placement minimum: 500 \$ initial; 25 \$ PAC

Statut du fonds: Ouvert **Profile de risque:** Faible à moyen



Codes de fonds (MMF)

Séries	FE	FM2	FM3	FSR	SF	ETF
série Conseil	2020	_	2320	2120	_	_
série Conseil - DCA	22020	_	_	_	_	_
Série F	_	_	_	_	2420	_
Série F - DCA	_	_	_	_	22420	_
série FT6	_	_	_	_	2520	_
série T6	2021	_	2321	2121	_	_

Les options de frais d'acquisition de fonds FSR, FM2 et FM3 sont disponibles seulement pour les substitutions et ne sont pas offertes aux nouveaux achats.

Pourquoi investir

Performance

Le rendement ne peut être présenté qu'un an après la création du Fonds.

Rendement annuel (%)

019 2020 2021 2022 2023 2	2024
719 2020 2021 2022 2023	į

Rendements composés (%)

1 mois 3 mois 6 mois Année actuelle 1 an 3 ans 5 ans 10 ans 15 ans 20 ans Création



Gestion

Conseiller en valeurs:

Équipe Solutions multiactifs Manuvie

Sous-conseiller:

Gestion de placements Manuvie limitée



James Robertson



Alexandre Richard

Réduction des frais de gestion⁴

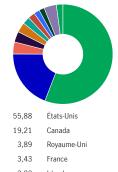
Valeur de l'actif du compte par ménage	Tous les placements admissibles
De 250 000 \$ à 499 999 \$	2,50 points de base
De 500 000 \$ à 999 999 \$	5,00 points de base
De 1 M\$ à 4,9 M\$	7,50 points de base
De 5 M\$ à 9,9 M\$	10,00 points de base
10 M\$ et plus	12,50 points de base

Dix principaux titres du fonds sous-jacent (%) 5

1. Fonds d'initiatives climatiques Manuvie	29,68
2. Fonds d'occasions américaines Manuvie	25,21
3. Catégorie d'actions mondiales Manuvie	21,02
4. Catégorie d'actions canadiennes Manuvie	8,42
5. Fonds d'obligations essentielles Plus Manuvie	7,41
6. Fonds alternatif d'occasions Manuvie	7,39

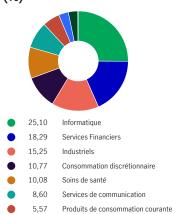
Répartition du portefeuille

Répartition géographique (%)



- 3,23 Irlande2,39 Suisse
- 2,26 Allemagne1,85 Pays-Bas
- 1,74 Japon4,03 Autre
- 2,11 Liquidités et équivalents

Répartition sectorielle (actions) (%)



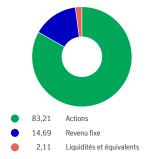
3,17

3,02

0,16

Matériaux

Répartition des actifs (%)





Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site gpmanuvie.ca

- 1. Toutes catégories et séries confondues. Actifs en date du 30 septembre 2025.
- 2. Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Veuillez consulter votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Pour obtenir plus de renseignements sur la politique d'un fonds en matière de distributions, consultez l'aperçu du fonds et le prospectus.
- 3. Le taux de distribution est calculé en fonction de la moyenne mobile sur 12 mois des distributions versées et de la valeur liquidative moyenne par part en fin de mois. Le taux de distribution ne tient pas compte des distributions de gains en capital de fin d'année. Il ne faut pas confondre le taux de distribution avec le rendement ou le taux de rendement d'un fonds.
- 4. Les épargnants détenant un placement minimum de 250 000 \$ dans des parts de fonds communs de placement Manuvie, de fonds communs de placement privés Manuvie et de Mandats privés de placement Manuvie (« placements admissibles ») dans un ou plusieurs comptes, selon l'actif total d'un groupe financier, ont droit à une réduction des frais de gestion applicables à ces fonds. Ces réductions sont versées sous forme de distributions aux épargnants (constituées d'abord des revenus nets et des gains en capital réalisés et, ensuite, de remboursements de capital) et sous forme de rabais pour les épargnants réalisant des placements dans les catégories de société Manuvie. Dans les deux cas, les réductions sont automatiquement réinvesties dans des parts ou des actions supplémentaires des séries pertinentes. Le montant du rabais ou de la distribution, selon le cas, est calculé en fonction de la valeur globale de la somme investie dans les placements admissibles, et à partir du premier dollar investi. Par groupe financier, on entend tous les comptes appartenant à un épargnant, à son conjoint ou à tout autre membre de sa famille immédiate qui réside à la même adresse et les comptes d'entreprise pour lesquels l'épargnant et tout autre membre du groupe financier détiennent véritablement plus de 50 % des actions avec droit de vote de la société. Les taux indiqués ne comprennent pas la taxe de vente harmonisée applicable. Un point de base (pb) équivaut à un centième de un pour cent et cette unité mesure la variation de la valeur d'un instrument financier.
- 5. Les titres en portefeuille peuvent changer. Il ne s'agit pas de recommandations d'acheter ou de vendre un titre.

Source de toutes les données : Data Front, en date du 2025-09-30.